

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1209 AFFECTATIONS SPÉCIALES

n° 1209

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 décembre 1939

Numéro JO

n° 517 du 31/12/1939

Date du numéro

31 décembre 1939

TEXTE INTÉGRAL

M. Pasteun (M ichel), adjoint au représentant de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopion à Addis-Abeba, service armé, classe de mobilisation 1924, lieutenant de réserve, est classé dans l'affectation spéciale duns son emploi actuel pour une durée de trois mois à compter de la date de présente décision.